

Objet de la délibération :

Hors commission - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (COSP)



VOTE :

- Votants : 27**
- Pour : 21**
- Contre : 6**
- Abstentions : 0**
- VOTE A LA MAJORITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT MATHIEU DE TREVIER**

16 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six

et le seizième jour du mois d'avril à 18h30.

à Saint Mathieu de Trévières les membres du Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, Mme Jessica SAHUN TURQUAIS, M. Nicolas MEJRI, Adjoint au Maire. M. Gilles HOLVECK, M. Alain GIBAUD, Mme Carine SARRAILH, M. Luc MOREAU, Mme Vanessa DURIEUX, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, M. Cédric AZEMA, Mme Mathilde GALLAND, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, M. Ludovic BIANCIOTTO, M. Jérôme FRANCHOMME, M. Charles LEVEQUE, conseillers municipaux.

Membres représentés :

M. Jean-Marc SOUCHE donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;
M. Stéphane GOULLIER donne pouvoir à Mme Palma PERRONE VASSALO ;
Mme Bernadette MURATET donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;
Mme Hortencia JACQUETON donne pouvoir à M. Nicolas MEJRI ;
Mme Magalie BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN ;
Mme Magaly PERES donne pouvoir à M. Charles LEVEQUE.

Secrétaire de séance :

Mme Christine OUDOM.

Par délibération n°2026/018 du 27 mars 2026, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les conditions relatives à l'organisation de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation du Service Public et de dépôt des listes des candidats. Les listes des candidats avaient vocation à être déposées auprès du Maire au plus tard à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours duquel se tient l'élection.

Par ailleurs, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ».

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

→ **de constater** le dépôt des listes suivantes pour la Commission d'Appel d'Offres :

Liste 1 présentée par le Groupe Majoritaire

Titulaires :

1. Patricia COSTERASTE
2. Jean-Marc SOUCHE
3. Alain GIBAUD
4. Luc MOREAU
5. Christine OUDOM

Suppléants :

1. Gilles HOLVECK
2. Vanessa DURIEUX

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260424-2026-25-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Publié sur le site internet
de la commune le 28/4/2026

3. Patrick COMBERNOUX
4. Stéphane GOULLIER
5. Palma PERRONE VASSALO

Liste 2 présentée par le Groupe d'opposition

Titulaires :

1. Jérôme FRANCHOMME
2. Isabelle POULAIN
3. Ludovic BIANCIOTTO

Suppléants :

1. Magalie BARTHEZ
2. Charles LEVEQUE
3. Magaly PERES

- **de procéder** pour l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants à un vote au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **de décider** à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se fera par un vote à main levée ;

- › Nombre de votants : 27
- › Bulletins blancs ou nuls : 0
- › Nombre de suffrages exprimés : 27
- › Sièges à pourvoir : 5
- › Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $27/5 = 5,4$

Répartition des sièges (nombre de voix obtenues / quotient électoral) :

- › Liste 1 : 21 voix soit 3 siège(s)
- › Liste 2 : 6 voix soit 1 siège(s)

Répartition des restes (nombre de voix obtenues - (nombre de sièges obtenus x quotient électoral)) :

- › Liste 1 : 4,8 soit 1 siège ($3 \times 5,4 = 16,2 - 21 - 16,2 = 4,8$)
- › Liste 2 : 0,6 soit 0 siège ($1 \times 5,4 = 5,4 - 6 - 5,4 = 0,6$)

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste :

- › La liste 1 obtient 4 siège(s)
- › La liste 2 obtient 1 siège(s)

→ **Sont ainsi déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Membres Titulaires :

Patricia COSTERASTE
Jean-Marc SOUCHE
Alain GIBAUD
Luc MOREAU
Jérôme FRANCHOMME

Membres Suppléants :

Gilles HOLVECK
Vanessa DURIEUX
Patrick COMBERNOUX
Stéphane GOULLIER
Magalie BARTHEZ

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260424-2026-25-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

→ **de constater** le dépôt des listes suivantes pour la Commission de Délégation de Service Public :

Liste 1 présentée par le Groupe Majoritaire

Titulaires :

1. Patricia COSTERASTE
2. Jean-Marc SOUCHE
3. Alain GIBAUD
4. Luc MOREAU
5. Christine OUDOM

Suppléants :

1. Gilles HOLVECK
2. Vanessa DURIEUX
3. Patrick COMBERNOUX
4. Stéphane GOULLIER
5. Palma PERRONE VASSALO

Liste 2 présentée par le Groupe d'opposition

Titulaires :

1. Jérôme FRANCHOMME
2. Isabelle POULAIN
3. Ludovic BIANCIOTTO

Suppléants :

1. Magalie BARTHEZ
2. Charles LEVEQUE
3. Magaly PERES

- **de procéder** pour l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants à un vote au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **de décider** à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public se fera par un vote à main levée ;

- › Nombre de votants : 27
- › Bulletins blancs ou nuls : 0
- › Nombre de suffrages exprimés : 27
- › Sièges à pourvoir : 5
- › Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $27/5 = 5,4$

Répartition des sièges (nombre de voix obtenues / quotient électoral) :

- › Liste 1 : 21 voix soit 3 siège(s)
- › Liste 2 : 6 voix soit 1 siège(s)

Répartition des restes (nombre de voix obtenues - (nombre de sièges obtenus x quotient électoral)) :

- › Liste 1 : 4,8 soit 1 siège ($3 \times 5,4 = 16,2 - 21 - 16,2 = 4,8$)
- › Liste 2 : 0,6 soit 0 siège ($1 \times 5,4 = 5,4 - 6 - 5,4 = 0,6$)

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste :

- La liste 1 obtient 4 siège(s)
- La liste 2 obtient 1 siège(s)

→ **Sont ainsi déclarés élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :**

Membres Titulaires :

**Patricia COSTERASTE
Jean-Marc SOUCHE
Alain GIBAUD
Luc MOREAU
Jérôme FRANCHOMME**

Membres Suppléants :

**Gilles HOLVECK
Vanessa DURIEUX
Patrick COMBERNOUX
Stéphane GOULLIER
Magalie BARTHEZ**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication



Jérôme LOPEZ